Le mot du doyen (mars 2018) : agir sur le décrochage

A l’heure où nos Facultés se mobilisent autour de la mise en place de Parcoursup (qui prend la suite du système APB) et du Plan « Orientation et réussite des étudiants », il nous faut tout mettre en œuvre pour lutter contre le décrochage de nos étudiants à l’entrée de la Licence en droit.

En ce domaine comme dans bien d’autres, il n’y a pas de « recette miracle ».

On peut espérer que le nouveau système, destiné à alerter les futurs étudiants sur ce qui est attendu d’eux en Licence en droit aura un effet positif sur l’adéquation entre leurs capacités, leurs projets professionnels et ce qui leur est proposé dans nos Facultés de droit.

On peut penser aussi que tout ce qui a été imaginé ces dernières années continuera à améliorer l’accueil et l’accompagnement des étudiants en première année de Licence, qui est l’année de tous les dangers. A cet égard, il faut souligner l’intérêt pédagogique de nos différents dispositifs : Université d’été, journée de pré-rentrée, tutorat bibliothèque, direction pédagogique de la Licence confiée à notre collègue Olivier Blin, en relation permanente avec la scolarité droit dont je veux souligner le professionnalisme et la compétence.

En 2016 ont été créés, sous la responsabilité de notre collègue Séverin Jean, des travaux de soutien universitaire (TSU) qui s’adressent aux étudiants ajournés au premier semestre. Sur la base du volontariat et d’une pédagogie active et innovante, six séances sont organisées, avec de petits groupes (15 étudiants maximum) qui permettent d’identifier les causes des difficultés rencontrées et de les dépasser par une méthodologie centrée sur les épreuves écrites et orales, tant en droit privé qu’en droit public. Même s’il est encore trop tôt pour mesurer l’impact de ces TSU et s’il est nécessaire de les faire débuter à l’avenir dès le premier semestre, nous pensons que ce nouveau dispositif permettra d’améliorer la réussite de nos étudiants en Licence.

D’autres pistes doivent être explorées, telles que le tutorat personnalisé par des étudiants du cycle Master ainsi que le projet de mise en place d’une année L0, en partenariat avec un lycée toulousain. Le tout en concertation avec le SUIO-IP, nos bibliothèques et les associations étudiantes. Car le décrochage en Licence 1 n’est pas une fatalité.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique